

**Président** : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

**Rédaction-administration** :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.  
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.  
www.amf.asso.fr

**Site internet** : www.mairesdefrance.com

**Directeur de la publication** : Éric Verlhac.

**RÉDACTION**

**Rédacteur en chef** : Xavier Brivet.

**Rédactrice en chef adjointe** : Bénédicte Rallu.

**Rédaction** : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

**Secrétaire de rédaction** : Samantha Rauch.

**Direction artistique** : Stéphane Camara.

**Ont collaboré à ce numéro** :

Thomas Beurey, Stéphanie Colas, Hugo Demaille, Sarah Finger, Thierry Guerraz, Valentin Kuznik, François Lecocq, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Judith Mwendu, Philippe Pottière-Sperry, Fabienne Nedey, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.

**ADMINISTRATION**

**Éditrice** : Laurence Marilly.

**Publicité** : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

**Abonnements** : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

**Tarifs d'abonnement 2023** :**Abonnement intégral** :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

**Abonnement numérique** :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
  - Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
  - Administrations, entreprises... : 80,00 €.
  - Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
- Achat au numéro : 13,50 €.
- www.mairesdefrance.com

**Composage et impression** :

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

**Numéro de commission paritaire** :

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,

2<sup>e</sup> trimestre 2023.

Ce numéro a été tiré à 11 345 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



## Démissions de maires : stopper l'hémorragie

À mi-mandat, les démissions d'élus locaux atteignent un niveau sans précédent. En attendant des chiffres consolidés qui ressortiront notamment de l'enquête menée actuellement par l'AMF, on peut déjà affirmer que sur 1/5<sup>e</sup> des associations départementales de maires, ces démissions concernent 238 maires, 773 adjoints et 2 976 élus municipaux, soit près de 4 000 élus démissionnaires depuis le début du mandat, en 2020. Sur l'ensemble du territoire français, 1 293 maires ont démissionné, a indiqué le gouvernement, le 5 avril.

Contrairement à ce que le gouvernement laisse entendre, cette tendance est encore plus rapide que lors du précédent mandat, durant lequel les départs avaient déjà doublé. Pourquoi une telle évolution ? Au-delà des situations personnelles, les raisons sont multiples et bien connues : un mandat chronophage de plus en plus difficile à concilier avec une vie personnelle et professionnelle, un champ très large de responsabilités susceptibles d'exposer les élus sur le plan juridique voire judiciaire dans un contexte d'inflation du contentieux, une multiplication des agressions verbales et physiques, un découragement face à l'accroissement de la bureaucratie et des normes imposées par l'État qui compliquent, surenchérisent et retardent les projets.

### « L'AMF mène un travail intense pour améliorer le statut de l' élu. »

À cela s'ajoute un recul de notre capacité d'agir lié à la recentralisation des politiques publiques et à la réduction des moyens financiers : l'État ne cesse de « nationaliser » la fiscalité locale en la remplaçant par des concours financiers évoluant selon son bon vouloir, tandis que les élus constatent une baisse de ses dotations en volume, *a fortiori* en période de forte inflation.

Les conditions peu attractives d'exercice du mandat municipal

(crédits d'heures, indemnités, droits sociaux...) n'arrangent rien. L'AMF mène un travail intense sur ces problématiques dites du « statut de l' élu » et adresse de nombreuses propositions au gouvernement pour la revalorisation des mandats.

L'exécutif semble commencer à prendre la mesure de la gravité de la situation : lors de sa rencontre avec les associations d'élus, le 12 avril, la Première ministre a souhaité que « les moyens de valoriser l'engagement des élus et de mieux les protéger face aux violences trop fréquentes dont ils font l'objet » figurent parmi les principaux sujets de l'agenda territorial. C'est un début et une reconnaissance des positions de l'AMF portées par son groupe de travail dédié. Pour redonner aux maires du pouvoir et des moyens d'agir, nous continuerons d'alerter et de proposer. L'enjeu est crucial : stopper l'hémorragie locale et retrouver la confiance civique.



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF